

Département  
de la Moselle  
Arrondissement  
de Boulay

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Compte administratif 2020.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Pour ce vote, Monsieur le Maire doit quitter l'Assemblée. Il sort de la salle du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Estelle Dechoux-Doyen, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Edmond Bettinger, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions de crédits complémentaires de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**VUE GENERALE**

## COMMUNE

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	1 080 660.00	900 844.47
Total Recettes	1 080 660.00	1 022 387.47
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>121 543.00</u>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	652 300.00	224 332.38
Total Recettes	652 300.00	234 062.41
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>277 265.14</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>398 808.14</u>

## BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	3 754 000.00	713 807.17
Total Recettes	3 754 000.00	713 808.01
<u>Résultat de la section de fonctionnement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>0.84</u>
<u>Section d'Investissement</u>	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits réalisés</u>
Total Dépenses	3 500 000.00	710 607.17
Total Recettes	3 500 000.00	103 032.59
<u>Résultat d'investissement</u>	<u>Excédent de clôture</u>	<u>289 392.83</u>
<u>Solde d'exécution</u>	<u>Résultat de clôture</u>	<u>289 393.67</u>

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020.

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 08.04.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021

Le Maire, Edmond Bettinger



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Compte de gestion 2020.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Monsieur Edmond Bettinger, Maire, présente les comptes de gestion 2020, à savoir :

- Pour la commune avec un excédent de fonctionnement de 121 543.00 euros et un excédent d'investissement de 277 265.14 euros.
- Pour le budget annexe Lotissement Lorraine avec un excédent de fonctionnement de 0.84 euro et un excédent d'investissement de 289 392.83 euros.

Les comptes de gestion 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 08.04.2021

Tous les membres présents ont signé au registre  
Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021

Le Maire, Edmond Bettinger



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Affectation du résultat comptable 2020.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZHENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 2020, d'un montant de 121 543.00 euros pour 68 603.00 euros au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2021 et pour 52 940,00 euros au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 08.04.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021

Le Maire, Edmond Bettinger



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

### **OBJET : Taux d'imposition 2021.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Vu, les nombreux investissements programmés, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 5 % le taux des deux taxes, à savoir, la taxe foncière sur le bâti (T.B.) et la taxe foncière sur le non bâti (T.N.B.).

Il est à noter que les prévisions indiquent une augmentation de 0.76 % de l'assiette de la T.B et de 7.79 % de l'assiette de la F.N.B en 2021.

M. Valentin Beck, conseiller municipal demande la parole.

« M. le maire, vous l'avez déclaré à plusieurs reprises : vous gérez la commune d'une manière différente. Nous avons adopté une stratégie de réduction des coûts de fonctionnement rigoureuse, pour ne pas justement être contraints d'augmenter les impôts de nos concitoyens durant les 5 à 6 prochaines années. Or aujourd'hui, il nous est demandé d'augmenter les taxes foncières.

Je suis évidemment contre, d'autant plus que le contexte actuel est extrêmement défavorable.

En effet, à l'heure où nos administrés sont touchés par une crise sanitaire sans précédent, certains sont malades, d'autres sont désespérés car ils ne peuvent plus embrasser leurs enfants et petits-enfants, d'autres sont fortement attristés voire dépressifs parce qu'il n'y a plus de vie sociale. A l'heure où des entreprises

cessent leur activité, où des commerçants baissent le rideau, où certains de nos administrés ont perdu ou risquent de perdre leur emploi.

Nous, nous nous réunissons autour d'une table, de surcroît pendant le couvre-feu, pour envisager d'augmenter les taxes foncières de nos administrés et creuser ainsi encore davantage les inégalités sociales, touchant ainsi au pouvoir d'achat des Hamois et des Hamois.

Mesdames Messieurs les membres du conseil municipal, chers collègues, je fais appel à votre bon sens et vous invite à vous poser la question suivante : est-il judicieux et respectueux d'augmenter les taxes cette année 2021, une année très difficile pour nos habitants ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 3 contre et 17 pour, adopte les taux d'imposition suivants pour 2021 :

	<u>Taux 2020</u>	<u>Taux 2021</u>	<u>Produits correspondants</u>
T.B.	19.90 %	20.90 %	549 879 €
	Dont taux départemental 14.26 %	Dont taux départemental 14.26 %	
F.N.B.	38.03 %	39.93 %	<u>9 264 €</u>
Total du produit fiscal attendu en 2021			559 143 €

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 08.04.2021  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Budget Primitif 2021 Commune – annexe Lotissement Lorraine.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

**Vote du budget primitif 2021 :**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour l'exercice.

Le budget doit être voté en équilibre réel.

L'équilibre doit être réalisé par section.

Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans minoration ou majoration fictives.

Le remboursement de la dette doit être exclusivement couvert par des recettes propres.

Le compte de gestion est approuvé.

Le compte administratif est voté, le budget primitif reprend le résultat du compte administratif et tient compte des restes à réaliser en dépenses et recettes en section d'investissement.

Toutes les dépenses obligatoires sont inscrites au budget.

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et recettes.

Le budget est voté par chapitre et opérations.

L'état des restes à réaliser a été transmis au trésorier.

Le conseil a affecté le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 au compte n°1068 de la section d'investissement du BP/2021 pour 68 603.00 euros et au compte n°002 de la section de fonctionnement du BP/2021 pour 52 940.00 €.

Le budget est constitué d'un budget principal et annexe lotissement Lorraine.

Le budget est résumé dans le tableau ci-dessous.

Il est globalement conforme aux objectifs définis par la commission des finances réuni le 06 avril 2021.

Proposition :

Voter le Budget Primitif 2021 comme présenté.

L'Assemblée délibérante a voté à l'unanimité pour le présent Budget Primitif de 2021 présenté par M. Edmond Bettinger, Maire :

**Balance Générale en euros**

**Section de Fonctionnement :**

**DEPENSES :**

Opérations réelles	1 087 800.00 €
Virement à la section d'investissement	<u>65 000.00 €</u>
Total section :	<b>1 152 800.00 €</b>

**RECETTES :**

Opérations réelles	1 099 860.00 €
Résultat reporté	<u>52 940.00 €</u>
Total section :	<b>1 152 800.00 €</b>

**Section d'Investissement :**

**DEPENSES :**

Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Opérations réelles	1 106 100.00 €
Opérations financières	0.00 €
Reste à réaliser	254 900.00 €
Emprunts et dettes	65 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	<u>0.00 €</u>
Total section :	<b>1 426 000.00 €</b>

**RECETTES :**

Excédent d'investissement reporté	277 265.14 €
Opérations réelles	618 139.00 €
Reste à réaliser	0.00 €
Emprunt	286 992.86 €
Dotations	110 000.00 €
Affectation	68 603.00 €
Produit des cessions	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	65 000.00 €
Opérations patrimoniales d'ordre	<u>0.00 €</u>
Total section :	<b>1 426 000.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LORRAINE :**

**Section Fonctionnement :**

Dépenses :

Charges à caractère général	538 592.83 €
Charges financières	4 000.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur section	4 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert	710 607.17 €
Virement à la section d'investissement	<u>1 250 000.84 €</u>
Total section :	<b>2 507 200.84 €</b>

Recettes :

Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 250 000.00 €
Opération d'ordre de transfert entre section	1 253 200.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur section	4 000.00 €
Excédent reporté	<u>0.84 €</u>
Total section :	<b>2 507 200.84 €</b>

**Section d'Investissement :**

Dépenses :

Déficit d'investissement reporté	0.00 €
Emprunts	996 800.84 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	<u>1 253 200.00 €</u>
Total section :	<b>2 250 000.84 €</b>

Recettes :

Excédent d'investissement reporté	289 392.83 €
Emprunt	0.00 €
Opérations d'ordre de transfert	710 607.17 €
Virement de la section de fonctionnement	<u>1 250 000.84 €</u>
Total section :	<b>2 250 000.84 €</b>

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 08.04.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021

Le Maire, Edmond Bettinger



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## **Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

### **OBJET : Projet de sécurisation à l'école des genêts de Ham-sous-Varsberg.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le projet a pour objet de sécuriser les abords de l'école des genêts en installant des feux tricolores impasse des Champs et sur la route départementale rue de Creutzwald.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Améliorer la sécurité aux abords de l'école,
- Fluidifier la sortie des voitures lors de la sortie des classes,
- Réduire les vitesses excessives des usagers de la route départementale de Creutzwald.

Vu les échanges avec l'UTT préconisant l'installation de feux tricolores,

Vu la réunion du 22 mars 2021 expliquant le projet de sécurisation à l'école des genêts de Ham-sous-Varsberg,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « sécurisation à l'école des genêts de Ham-sous-Varsberg »,

Coût des travaux HT	36.820,50 €
Subvention AMISSUR	11.046,15 €
FCTVA	6.040,03 €
Reste à la charge a la commune	25.774,35 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

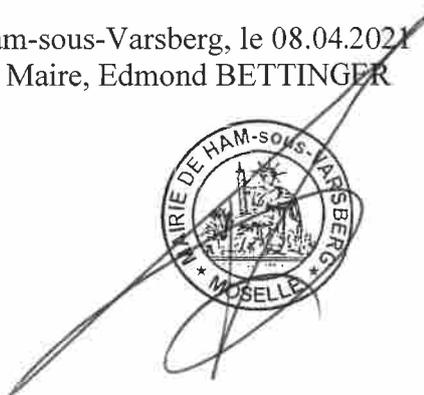
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif AMISSUR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 08.04.2021  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 08 avril 2021

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers  
présents : 16

**OBJET : Renouvellement Forestier.**

L'an deux mil vingt et un et le huit avril, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Pascal PAPST ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine SPOREN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

**Absent (s) avant donné procuration** : M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND  
M. Christophe FISTAROL à M. Pascal PAPST  
M. Sébastien QUENTIN à M. Nicolas WEBER  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Sandra RESLINGER.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020,
- soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures,
- soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond de minimis entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Par arrêté en date 29 septembre 2020, le MAA a institué un barème national de coûts standards de travaux et prestations associées pour le calcul des aides publiques accordées par l'Etat au titre des travaux de reboisement par plantations en plein.

Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Le plan de financement est le suivant :

Coût des travaux HT	46.710,00 €
Subvention (80%)	37.368,00 €
FCTVA	7.662,00 €
Reste à la charge a la commune	9.342,00 €

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières.
- désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus.
- approuve le montant des travaux et le plan de financement.
- sollicite une subvention de l'Etat et autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement.
- autoriser le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats.
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Publié le : 08.04.2021

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 08.04.2021

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 08.04.2021

Le Maire, Edmond BETTINGER

